



N° : 04  
Chef de Service  
Dany TROUVE

TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE  
sous le N° 017-211700281-2014-1106 -  
04-DE -----  
Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 13/11/2014

DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de Monsieur Alain TUILLIERE, Maire,

• Assisté de :

Mme Martine VILLENAVE, M. Dominique GENSAC, Mme Hélène RATA, M. Patrick BOUYER, Mme Patricia CLUCK, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Catherine JOUAULT, M. Jean-Marc JUNCA, Mme Katia GROSDENIER, M. Jérémy FERRET, Mme Christelle SALLAFRANQUE, M. Bertrand ELISE, Mme Anne-Marie MAILHE, M. Guy POULOUIN, Mme Victoria MIZRAHI, M. Alexandre LECLERC, M. Norbert BRIAND, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Jean CAZZANIGA, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Annie GEHAUT, M. Jérôme PIQUENOT et M. Tony LOISEL.

• Etaient absents excusés représentés :

Mme Sarah ABOURA (procuration à Mme Hélène RATA)  
M. Michel ROBIN (procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)  
M. François DRAGEON (procuration à Mme. Annie GEHAUT)  
M. Gérard-François BOURNET (procuration à M. Tony LOISEL)

• Etait absente excusée :

Mme Sophie DESPRES

• Secrétaire de séance : Mme Christelle SALLAFRANQUE

DATE DE CONVOCATION .....	30/10/2014
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE .....	29
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION .....	28

**OBJET : INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES - GROUPE D'ACTEURS LOCAUX - DESIGNATION DES MEMBRES**

Marais, tourbières, prairies humides, ... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'agglomération de la Rochelle et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G), les communes de Angoulins, Aytré et La Jarne doivent mettre en place un groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche, réalisé par un bureau d'études spécialisé.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDALR) assure la maîtrise d'ouvrage, le pilotage et la coordination des études. Elle est l'interlocuteur privilégiée des communes et assure les relais avec les partenaires et tout particulièrement les porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux à savoir l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et l'Etablissement Public Territorial de Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente).

Le financement des études est assuré par la CDALR avec subventions des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne.

La méthodologie retenue est celle définie dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin porté par l'IIBSN et validé en Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est reprise sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Chaque commune s'engage à assurer le bon déroulement de l'étude selon les modalités d'inventaires des zones humides définies dans le cadre du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et durant les différentes étapes de la démarche.

Tout particulièrement, la commune s'engage à assurer une bonne communication et information tout au long de l'étude (bulletin communal, articles de presse, page internet du site de la collectivité, brève distribuée dans les boîtes aux lettres...) et à mettre en place le groupe d'acteurs locaux, commun aux trois communes, chargé d'accompagner la démarche, réalisé par un bureau d'études spécialisé.

La composition du groupe de travail appelé « groupe d'acteurs locaux » définie selon les modalités d'inventaires est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la Commission locale de l'eau (CLE) ou de la cellule animation de la CLE,
- Un représentant de l'ONEMA.

Après en avoir délibéré, sur proposition des Maires des trois communes du groupement,

Le Conseil Municipal propose de désigner comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Gérard CEZARD, élu référent par délégation du Maire de la commune d'Angoulins,
- M. Jean-Pierre CARDIN, élu de la commune d'Angoulins et représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique d'Aytré, La Jarne, Angoulins,
- M. Norbert BRIAND, élu référent par délégation du Maire de la commune d'Aytré,
- Mme Martine VILLENAVE, Maire-adjointe de la commune d'Aytré et représentante du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique d'Aytré, La Jarne, Angoulins,
- M. Vincent COPPOLANI, Maire de la commune de La Jarne,
- M. Jean-Louis TERRADE, élu de la commune de La Jarne,
- M. Thierry JUCHEREAU, M. Jean-Pierre TUFFET, M. Olivier PLANCHOT, M. Jean-Luc RAVARD, agriculteurs sur une ou plusieurs communes,
- M. Sylvain BIRONNEAU et M. Jean-Claude SCHEID, agriculteurs sur une ou plusieurs communes et propriétaires fonciers,
- Mme Chantal GUERIN représentée par Mr Hubert PUILLE (ACCA Angoulins, suppléant : M. BAUDINET) et M. Antoine GIRAUD (ACCA La Jarne), représentants des associations de chasse,
- M. Florent MAUFRAS, représentants des associations de pêche,
- M. Michel PETIT (Nature Environnement 17), représentant d'une association de protection de l'environnement,
- M. Louis HARVOIRE (association « les furets », suppléant M. Jean-Pierre MONTENOT), représentants d'associations de randonnée pédestre,
- M. Guy DE MONTBRON, propriétaire foncier,
- M. Patrice COUVROT (suppléant : M. François PIGEONNIER), représentant du syndicat ostréicole d'Angoulins-Aytré,
- M. Christian GRIMPRET, représentant de la CLE,
- M. Pierre-Jean ALEM, représentant du Service Départemental de l'ONEMA 17

*NB : En l'absence de syndicat de rivière sur le secteur concerné, aucun acteur n'est désigné.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,**

**DESIGNE** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides les personnes ci-dessus.



